

Tarifs valables à compter du 1^{er} mars 2022

➤ Tarif horaire TTC / Prestataire *

Prestations	Semaine	Dim./ j. fériés (majoration 45%)	1 ^{er} mai (tarif doublé)
Aide Sociale (AS)	23,00 €	33,35 €	46,00 €
Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)	24,00 €	34,80 €	48,00 €
Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	24,00 €	34,80 €	48,00 €
Prestation « CONFORT »	24,00 €	34,80 €	48,00 €
Dom Plus Aide à domicile / Aide à la personne (ADM)	24,50 €	35,53 €	49,00 €
Sortir Plus Accompagnement (SP ou CS+)	24,50 €	35,53 €	49,00 €
Mutuelles / Assurances (RMA, IMA, Mutuaide)	24,50 €	35,53 €	49,00 €
ANGDM / CARSAT / CNMSS / CPAM / CNRACL / MSA	24,70 €	35,82 €	49,40 €

Frais d'ouverture de dossier	Gratuit
Frais de gestion	4,25 € / mois
Frais de transport	0,35 €/km
Frais de transport (Sortir Plus)	0,60 €/km

NB: Ce tarif ne tient pas compte de la prise en charge (PEC) de l'organisme financeur (Conseil Départemental, caisse de retraite, mutuelle). Si vous bénéficiez d'une PEC, celle-ci viendra en déduction du tarif horaire indiqué selon le niveau de participation défini.

➤ Modalités de financement

Si vous bénéficiez d'une aide par un organisme (Conseil Départemental de la Moselle, caisse de retraites, mutuelle, ...), votre taux de prise en charge peut varier de 10% à 90%. La Fédération ne vous facture que votre seule participation. Vous pouvez régler votre facture par chèque, par prélèvement automatique ou à l'aide de chèques emploi service universel préfinancés (CESU). Une attestation fiscale vous sera remise par la Fédération afin de bénéficier d'une réduction d'impôts selon la réglementation en vigueur.

➤ Tarifs mensuels TTC / Mandataire *, **

Entre 1 h. et 10 h. effectuées chaque mois	20,00 €
De 11 h. à 20 h. effectuées chaque mois	25,00 €
Au-delà de 21 h. effectuées chaque mois	40,00 €

➤ Adhésion

Carte annuelle	26 € TTC <i>(les bénéficiaires d'un organisme financeur sont dispensés du paiement des frais d'adhésion)</i>
----------------	--

➤ Téléassistance

Nouveau Prestataire Présence Verte	Nous contacter pour toute demande
---------------------------------------	-----------------------------------

*Tarifs identiques pour l'ensemble des prestations

** Dans le cadre d'un placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale.